



Invitations à se promener dans les champs de Pesticides !

De la Bretagne au Limousin, le même manque de discernement.

En ce début de printemps, alors que les épandages dans les champs, les vignes et les vergers se multiplient, nous constatons également, en toute « incohérence sanitaire », l'organisation de balades et autres randonnées bucoliques dans les zones d'épandages de pesticides.

De la pointe de la Torche en Bretagne aux vergers du Limousin, fleurissent des invitations à venir séjourner dans des zones de traitements, sans tenir compte du fait que, conformément à la législation*, pour des raisons de sécurité sanitaire, ces lieux sont considérés comme des zones interdites au regard des **délais de rentrée**. * [article 3 de l'arrêté du 12 septembre 2006](#)

A savoir qu'après chaque traitement, conformément à la législation, il est interdit de pénétrer dans les parcelles traitées durant 6, 12, 24 ou 48 heures, en fonction des produits pulvérisés dont un grand nombre de CMR 2 (Cancérigènes Mutagènes et Reprotoxiques) et de Perturbateurs Endocriniens.

Sachant que ces jours-ci, nous assistons parfois à un traitement tous les 2 jours dans les vergers, pensez-vous qu'il soit très judicieux d'inviter les citoyens, à venir flâner dans ces zones qui, de l'avis des médecins, sont considérées comme à risques, notamment pour les publics vulnérables, y compris au-delà des délais légaux de rentrée ?

Quid des substances actives présentes dans l'air et notamment des Perturbateurs endocriniens ?

Pensez-vous qu'il soit judicieux que des femmes enceintes, enfants, et personnes âgées soient invitées à venir s'y promener alors qu'un agriculteur qui serait obligé d'y pénétrer, durant les délais de rentrée, à l'obligation de se vêtir d'une tenue de protection ?



En Limousin, est-il très judicieux d'organiser de tels événements, alors que les associations de défense des riverains des zones traitées, les représentants de la filière arboricole, les élus, les Médecins et les pouvoirs publics sont en pleine concertation et discutent notamment de la problématique de la proximité entre les routes et les chemins longeant les parcelles traitées ? Ces invitations à déambuler dans ces zones traitées sont totalement contradictoires avec l'idée évoquée, et en cours de validation, consistant en la possibilité de mettre en place un panneau pour inciter les gens à ne pas séjourner dans les zones de traitements, eu égard aux délais de rentrée ?

Ce projet de panneau, non encore validé, est bien loin de ceux qui existent dans certains pays mais a le mérite de sensibiliser sur la réglementation portant sur les délais de rentrée.



En tout cas, ces encouragements à séjourner dans des zones de traitements sonnent pour nous comme des tentatives maladroites et dangereuses visant à « rassurer à tout prix ».

Nous voulons croire qu'il s'agit là d'une simple maladresse et nullement d'une volonté de « fabriquer le doute », concept mis au point par les industriels du tabac qui durant plus de 30 ans ont expliqué que le tabac n'était pas dangereux.

Selon ce même concept, « l'amiante ne pose pas vraiment de souci » et « les pesticides sont peut-être bons pour la santé » ?!?.

Il faut croire que les médecins, experts et scientifiques qui alertent sur les dangers des Pesticides ont moins de compétences dans le domaine de la santé et de la prévention des risques sanitaires que les organisateurs de ces promenades champêtres !

Donc, nous souhaitons une excellente journée et une bonne ballade aux femmes enceintes, enfants et autres personnes vulnérables.

Toutefois, pour ces gens particulièrement sensibles aux pesticides et aux Perturbateurs Endocriniens en général, nous conseillons tout de même le port d'un masque de protection ou mieux encore, **nous les invitons à rester chez eux !**



Plus sérieusement, nous voulons croire que les organisateurs ou les élus et les pouvoirs publics, veilleront à minima à rappeler aux propriétaires des vergers, sur l'itinéraire concerné, **l'importance à ne pas traiter au moins 48 heures avant le passage des randonneurs.** Ainsi, si le bon sens et la raison en matière de prévention des risques sanitaires sont écartés, au moins la Législation sera respectée.

Nous espérons qu'un message de rappel leur sera adressé en ce sens.

Sources :

Pour le Limousin -

Actualités

Randonnée des vergers en fleurs
Publié le 25 mars 2016

La Confrérie de la Pomme du Limousin vous invite à une belle randonnée de 17km (possibilité de ne faire que la moitié du parcours) le 17 avril 2016.

Parcours Beyssac- la Chartreuse du Glandier en traversant nombre de vergers en fleurs. Une cérémonie de bénédiction des vergers sera faite à mi parcours.

Départ à 9h à la salle polyvalente de Beyssac. Pique nique tiré du sac au Glandier.

5€ la journée, 2.5€ la 1/2 journée.
Renseignements au 06 03 78 54 95

Pour la Bretagne

Rando dans les fleurs dimanche 1 avril 2016

Le comité d'animation propose, dimanche, une **randonnée au travers des champs de fleurs de La Torche**. C'est la seule balade pédestre autorisée par les bulbiculteurs. Le parcours, fléché, au départ de la sculpture florale, entre 9 h et 16 h, est de 5 km. **La promenade peut se faire en famille, avec poussettes**. Les enfants et ado recevront un ticket qui leur permettra de faire gratuitement un tour de manège ou une promenade à dos de poney. Possibilité de participer à un quiz sur les tulipes. Bar, kouigns. Pratique Départ de la randonnée : 1 € par adulte à partir de 16 ans.

© Le Télégramme - Plus d'information sur <http://www.letelegramme.fr/finistere/plomeur/animation-rando-dans-les-fleurs-dimanche-01-04-2016-11014799.php>

Contacts Presse :

Fabrice Micouraud : Porte-Parole Allassac ONGF : 06.50.22.42.62

Pierre Michel PERINAUD : Pdt de l'AMLP : 06.31.23.66.72